



Règlement particulier

ChDJ

21 et 22 Juin 2014



1. Le Championnat Départemental Jeunes se déroulera conformément au règlement préconisé par la FFBaD. C'est une compétition autorisée par la ligue Rhône-Alpes de Badminton et la FFBaD.
2. Le Juge arbitre principal sera **M. Jean-Marc SANJUAN** du club de **Guilherand-Granges** (TGV 07) assisté de **M. Fabrice CAILLET** du club de **Bourg en Bresse/Ceyzériat** (BCBC 01).
3. Le tournoi est ouvert aux poussins, benjamins, minimes, cadets licenciés dans un club de badminton Drômardéchois. Conformément au règlement du Championnat Départemental Jeunes, aucun surclassement n'est autorisé. Les minibads ne sont donc pas autorisés à jouer.
4. Toute participation au Championnat Départemental Jeunes implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Les Juges-arbitres ont la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
5. Tout joueur doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence le jour du tirage au sort soit le 10 Juin 2014.
6. 3 tableaux sont possibles pour tous les joueurs inscrits. Le Samedi se joueront les tableaux de simple en cadets et minimes, ainsi que les tableaux de double en poussins et benjamins. Le Dimanche se joueront les tableaux de simple en poussins et benjamins, ainsi que les tableaux de double en minimes et cadets.
7. Le prix de l'inscription est de 7 € pour 1 tableau, de 11 € pour 2 tableaux et de 12 € pour 3 tableaux (2 euros étant reversés au comité 26/07).
8. Le Championnat Départemental Jeunes se déroulera en poule de 3, 4 ou 5 en fonction du nombre d'inscrits, avec deux sortants par poule. Cependant, l'organisateur se réserve la possibilité de passer certains tableaux en éliminations directes : le mixte en priorité, le double si besoin. Le simple devra par contre rester en poules.

9. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du championnat. Les matchs pourront être lancés en avance avec l'accord des joueurs concernés.
10. Les organisateurs en accord avec les Juges-arbitres, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.
11. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match. (Minimum 2 raquettes, boisson, serviette....)
12. Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 pts dans chaque set et ainsi qu'entre chaque set mais ils devront être de retour à 40 s à l'arrêt de jeu de 11pts et à 1min 40 entre les sets sinon ils pourront être sanctionnés par les arbitres ou juges-arbitres de la salle.
13. Le plateau de jeu est uniquement réservé aux juges arbitres, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux entraîneurs seulement s'il y a des chaises prévus à cet effet. En cas d'absence de chaise, le coaching ne sera autorisé qu'aux pauses (à 11 et entre les sets).
14. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son premier match du tournoi.
15. Les matchs de la compétition seront scorés selon le principe suivant :
 - le gagnant d'un match de poule score le match suivant sur le terrain où il vient de gagner
 - le perdant d'un match du tableau final score le match suivant sur le terrain où il vient de perdre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du championnat, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).
16. Les volants seront à la charge des joueurs : En cas de litige le volant choisi sera celui en vente dans la salle : **RSL grade 3**.
17. Un volant touchant les structures amovibles (panier de basket, filin ou autre objet amovible) du bâtiment sera compté « let » deux fois au service à chaque échange et compté « faute » durant l'échange.
18. Les horaires prévisionnels fournis par affichage ou par la table de marque sont indicatifs. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec les Juges-arbitres et devront obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le JA et

laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. Sinon, le joueur pourrait être annoncé comme forfait pour son match.

19. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de « **3 minutes** » pourra être disqualifié par le Juge-arbitre.
20. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.
21. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
22. Dès leur arrivée sur le terrain, les joueurs disposent de 3 minutes d'échauffement sur le terrain avant le début du match, ils devront tester leurs volants avant de s'échauffer. (Test des volants, échauffements et changements de tenues).
23. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 minutes quel que soit la discipline (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Le Juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
24. Les réclamations éventuelles doivent être signalées au Juge-Arbitre par un responsable de club du joueur concerné et notée sur la feuille de rencontre ou envoyées par écrit au Comité départemental dans les 5 jours suivant la compétition.
25. Le comité Drôme Ardèche de badminton et le Badminton Club de Bourg de Péage déclinent toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents.
26. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.
27. Les têtes de séries seront désignées par les organisateurs et les juges-arbitres au CPPP du 10 Juin 2014, date du tirage au sort.
28. Les feuilles d'inscriptions devront obligatoirement être envoyées par mail à l'adresse suivante : **tournoi@bcbp26.com** avant le Dimanche 8 Juin 2014. Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement.
29. Une première convocation sera envoyée le vendredi 13 Juin 2014 et une seconde avec les changements éventuels (forfaits) le mercredi 18 Juin 2014.

30. Les droits d'inscriptions passé le délai de la date limite d'inscription sont remboursés en cas de force majeure et sur présentation d'un certificat médical.
31. Le joueur forfait ou blessé, après le tirage au sort du 10 Juin 2014, a un délai de cinq jours après la compétition pour envoyer un justificatif à :

Ligue Rhône Alpes de Badminton
37 Route du Vercors
38500 St Cassien
Ou par mail : liguebad.ra@gmail.com

32. Le BCBP et le Comité Drôme Ardèche de badminton remercient par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de ce Championnat Départemental Jeunes en observant ce règlement particulier et en respectant les décisions des Juges-Arbitres.

Lu et approuvé par le JA Principal

Jean-Marc SANJUAN



Lu et approuvé par le JA Adjoint

Fabrice CAILLET

